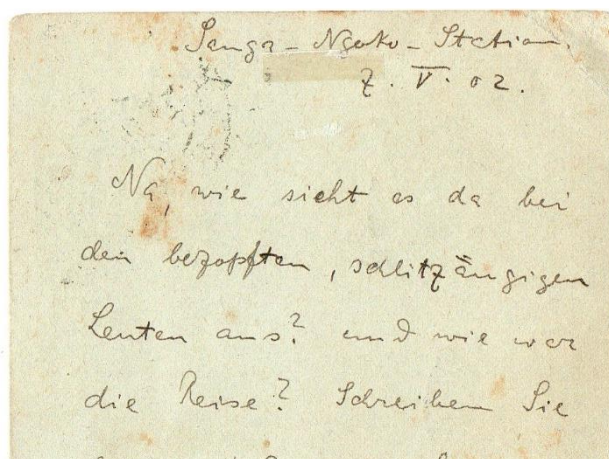


Les Congolâtres

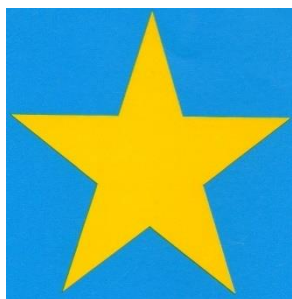
Bulletin philatélique trimestriel
diffusé GRATUITEMENT par email sous PDF
Février – mai – août – novembre

NUMERO 44 - Février 2020



Entier postal catalogue Stibbe n°16 volet réponse écrite à Sanga Ngoko (au Cameroun allemand) le 7 mai 1902 (un accord entre le Cameroun et l'Etat Indépendant du Congo permettait aux personnes résidentes dans cette partie du Cameroun d'écrire et de faire passer leurs courriers via l'Etat Indépendant du Congo) annulé à Léopoldville le 18 mai 1902 à destination de l'enclave Allemande en Chine de Tsingtau où il parvint le 20 juillet 1902. Cachets de passage par Shang-Haï le 17 juillet 1902 (poste française), remise à la poste impériale chinoise de Shanghai le même jour.

Collection Thomas Lindekens



Les Congolâtres

COMITE DE REDACTION



Gerald Marriner



Thomas Lindekens



Luc Vander Marcken



Jean Herreweghe
† 2018



Patrick Janssens



Philippe Lindekens



Michael Round

Tous les bulletins sont disponibles sur: all bulletins available on: alle tijdschriften zijn beschikbaar op:
www.philafrica.be/CONGOLATRES

Vous pouvez aussi les télécharger en cliquant sur les liens dans la liste ci-dessous.

You may also download them by clicking on the links in the list below.

U kan ze ook downloaden door te klikken op de links in de lijst hieronder.

Numéro 1 – déc 2012	Numéro 7 – déc 2013	Numéro 13 – déc 2014
Numéro 2 – fév 2013	Numéro 8 – fév 2014	Numéro 14 – fév 2015
Numéro 3 – avril 2013	Numéro 9 – avril 2014	Numéro 15 – avril 2015
Numéro 4 – juin 2013	Numéro 10 – juin 2014	Numéro 16 – juin 2015
Numéro 5 – août 2013	Numéro 11 – août 2014	Numéro 17 – août 2015
Numéro 6 – spécial 2013	Numéro 12 – spécial 2014	Numéro 18 – spécial 2015
Numéro 19 – déc 2015	Numéro 25 – déc 2016	Numéro 31 – déc 2017 - FR
Numéro 20 – fév 2016	Numéro 26 – fév 2017	Numéro 31 – déc 2017 - GB
Numéro 21 – avril 2016	Numéro 27 – avril 2017	Numéro 32 – fév 2018
Numéro 22 – juin 2016	Numéro 28 – juin 2017	Numéro 33 – avril 2018
Numéro 23 – août 2016	Numéro 29 – août 2017	Numéro 34 – juin 2018
Numéro 24 – spécial 2016	Numéro 30 – spécial 2017 - FR	Numéro 35 – août 2018
	Numéro 30 spécial 2017 - GB	Numéro 36 – spécial 2018
Numéro 37 – déc 2018	Numéro 40 – juin 2019	
Numéro 38 – fév 2019 - FR	Numéro 41 – août 2019	
Numéro 38 – fév 2019 - GB	Numéro 42 – spécial 2019	
Numéro 39 – avril 2019	Numéro 43 – déc 2019	

SOMMAIRE

Etat Indépendant du Congo 10 centimes bleu – Faux centre renversé	Luc Vander Marcken	page 5-8
A short study of under-franked mail from Belgian Congo to Switzerland	Bob Medland	page 9-16
Chemin de Fer du VICICONGO (C.V.C.)/ Sporwegen van VICICONGO (C.V.C.)	Francis De Greef	page 17-24
Série Jeux Olympique de Rome – 1960	Philippe Lindekens	page 25-56
Question-réponse / Question-Answer		page 57-59

EDITORIAL

Appel – Call

Un tout grand merci à ceux qui ont déjà envoyé des documents. Cependant il nous en faut plus.
[Many thanks to those who have already sent documents. However, we need more.](#)

Appel à une recherche dans vos collections des pièces uniques en vue d'un bulletin spécial sur les **Grandes Raretés du Congo Belge**. Quelle que soit la période, envoyez nous des scans de vos pièces afin que nous les regroupions dans un ou plusieurs Congolâtres, que ce soit en timbres, lettres, oblitérations ou entiers postaux. Nous recherchons donc des pièces uniques ou connues à moins de 5 exemplaires, « barnum »,

[Call for a search in your collections for unique pieces for a special bulletin on the **Great Rarities of the Belgian Congo**. Whatever the period, send us scans of your documents so that we can group them into one or more Congolâtres, whether in stamps, letters, cancellations or postal stationeries. We are therefore looking for unique or known pieces with less than 5 pieces, "barnum",.....](#)

Delcampe Blog et Delcampe Magazine

**Donnez une nouvelle dimension
à votre collection!**



Gratuit

Découvrez sans
attendre
toute l'actu de la
collection !

Car Delcampe, c'est aussi:

- ◆ Un magazine bimestriel gratuit de philatélie
- ◆ Un Blog dynamique sur tous les univers de la collection



Disponibles en ligne et téléchargeables sur
<https://blog.delcampe.net/magazine>

Etat Indépendant du Congo *10 centimes bleu – Faux centre renversé*

Par Luc Vander Marcken

Traduction/Translation by Michael Round



On m'a présenté récemment à l'expertise deux timbres au type Mols 10 centimes bleu de l'Etat Indépendant du Congo, émission de 1894, présentant tous les deux le centre renversé. Ils provenaient d'une maison de ventes aux enchères aux Etats-Unis. A première vue, pour la plupart des collectionneurs, ils auraient parut authentiques.

Ce qui était assez frappant au premier coup d'œil, et qui permettait de déjà écarter comme faux l'un des exemplaires, c'était la différence de teinte de ces deux timbres, l'un étant de couleur bleu ciel, le deuxième étant de couleur bleu-vert. Ces deux nuances font partie des nuances connues pour ce timbre, en effet, suite aux différents tirages effectués chez l'imprimeur Waterlow de Londres, le timbre qui était bleu ciel au départ au premier tirage en 1895 passa au bleu-vert en 1896, bleu-vert pâle en 1898 pour finir en vert-bleu en 1899. Or la curiosité d'impression avec le centre renversé n'existe que sur les timbres en bleu ciel. Un centre renversé avec la nuance bleu-vert ou vert-bleu n'existe pas, sauf bien sur, en dehors de toutes manipulations chimiques destinées à modifier la couleur d'origine du timbre, cas assez rare cependant.

I was recently shown for expertisation two Mols 10 centimes blue from the *État Indépendant* issue of 1894, both showing the centre inverted. They came from an auction house in the USA. At first sight, to most collectors, they would appear genuine.

What strikes one at first glance, however, and which allows one copy to be rejected as false right away, is the difference in shade between the two stamps, one being sky-blue in colour, the other greenish-blue. These two shades are among those known for this stamp, arising from the different printings made by Waterlow (London), the sky-blue stamp from the first printing of 1895, changing to greenish-blue in 1896, pale greenish-blue in 1898 and ultimately blue-green in 1899. Now, the printing oddity with inverted centre only exists on the sky-blue stamps. An inverted centre in greenish-blue or blue-green does not exist, unless by chemical manipulation to change the original colour – this, however, is a rare circumstance.



10 centimes bleu ciel
centre renversé authentique
10 centimes sky-blue, genuine inverted centre



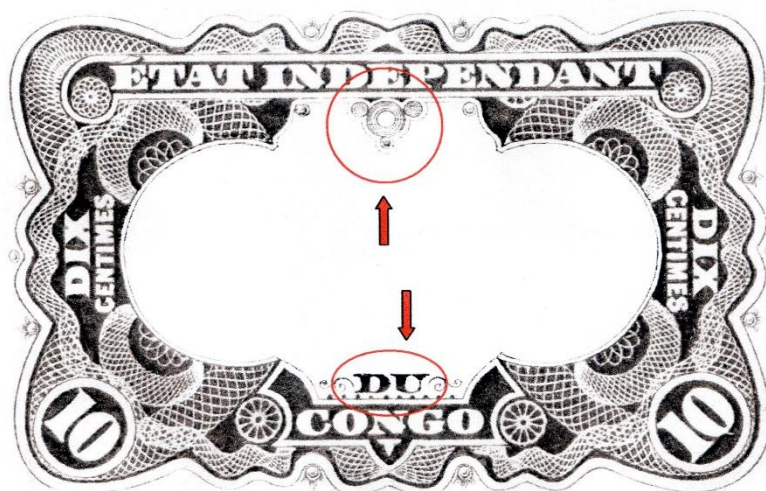
10 centimes bleu-vert
faux centre renversé
10 centimes greenish-blue, faked inverted centre

En dehors de ce critère de couleur, en général une simple inspection à la loupe suffit pour découvrir la supercherie, mais le travail du faussaire a été dans ce cas-ci ce qu'on pourrait qualifier de « grand art ». Dans la plupart des faux centres renversés le faussaire fait disparaître l'impression en noir du centre du timbre en le ponçant pour en garder uniquement le cadre en couleur et ensuite y superposer et coller un centre découpé d'un autre timbre et préalablement aminci au dos pour arriver à avoir une fine pellicule imprimée aussi mince qu'un papier à cigarette. Ce genre de « travail » provoque toujours des anomalies dans le dessin au niveau des raccords entre le timbre d'origine et le centre renversé qui a été rajouté. Dans le cas du 10 c. au type Mols le faussaire rencontre deux difficultés majeures au niveau du dessin et de la forme du cadre. En effet, celui-ci présente dans le haut de la partie centrale une décoration en forme de rosace et dans le bas de la partie centrale le mot « DU ». Ces deux éléments, illustrés sur l'image du cadre à la page suivante, étant toujours recouverts par des fragments du dessin du centre.

Besides the question of colour, generally a simple use of the magnifying glass will be enough to reveal the subterfuge, but the work the faker put into this particular specimen almost qualifies it as “great art”. With most faked inverted centres, the faker removes the black central printing by rubbing it away, leaving just the coloured frame, then superimposes and sticks down [upside-down] a centre cut from another stamp, already thinned at the back in order to leave an image on something as thin as cigarette paper. This kind of “work” always creates inconsistencies of design between the original frame and the replacement inverted centre. In the case of the 10c Mols, the faker comes across two major obstacles in the design and shape of the frame. These are at top centre a rose-window shaped decoration, and at bottom centre the word ‘DU’. These two elements, shown on the next page in the illustration of the frame, are always masked by parts of the central design.

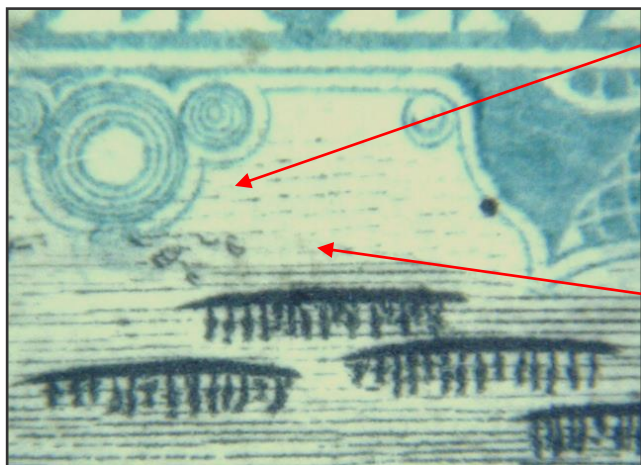
La rosace est entourée par des lignes figurant le ciel, tandis que le mot « DU » et les deux petits ornements à gauche et à droite de celui-ci sont entourés par le dessin figurant les berges du fleuve et la végétation recouvrant celle-ci.

The rose-window ornament is surrounded by lines representing the sky, while the word ‘DU’ and the two small ornaments at left and right of it are surrounded by parts of the design representing the riverbanks and the vegetation covering them.



Dans la plupart des faux afin de simplifier le trucage on garde la rosace supérieure et le « DU » du cadre d'origine, mais cette façon de procéder provoque des raccords souvent assez visibles et laisse de chaque côté de la rosace et du mot « DU » des fragments du dessin du centre d'origine.

In most fakes, in order to simplify the trickery, both the rose-window ornament and word ‘DU’ of the original frame are left intact, but this method of working often produces quite visible joins and leaves fragments of the original central design on either side of the named features.



La rosace est partiellement recouverte par le faux centre renversé.

The rose-window ornament is partly masked by the faked inverted centre.

Forte différence entre les lignes du ciel du centre d'origine et les lignes de l'eau du faux centre renversé avec sur celui-ci des fragments du dessin de la végétation.

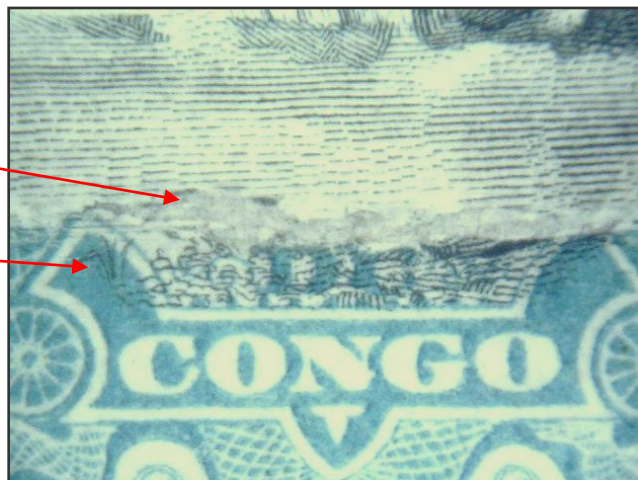
Obvious difference between the lines of sky from the original centre and the lines of water from the fake inverted centre with, on top of the latter, fragments of the vegetation.

Traces de raccord.

Traces of overlap.

Fragments de végétation du centre d'origine là où devrait se trouver, sur un vrai centre renversé, les lignes du ciel.

Fragments of vegetation from the original centre where there should have been, on a genuine inverted centre, lines representing the sky.



Pour l'exemplaire dont il est question au début de l'article le faussaire a travaillé beaucoup plus méticuleusement. La rosace centrale du dessus du cadre et le mot « DU » du dessous ont été grattés et celui-ci a été entièrement redessiné à la main dans une nuance quasi identique au cadre. Le faussaire ayant également atténué les raccords en retouchant à certains endroits la fine ligne d'encadrement du cadre en employant la même encre. Un travail assez admirable !

For the example under discussion mentioned at the beginning of this article, the faker has worked much more carefully. The central rose-window decoration at top centre, and the word 'DU' at bottom centre, have been scratched off and completely redrawn by hand in a shade practically identical to that of the frame. The faker has also thinned the paper-joins and in certain places retouched the thin frame-line, using the same ink. An impressive piece of work !



Faux 10 c. bleu-vert centre renversé.
Faked greenish-blue with inverted centre.

Uniquement un examen très attentif permet de trouver quelques traces de la rosace qui a été supprimée par grattage ou ponçage, par contre une comparaison de la zone où se trouve le mot « DU » donne la certitude de la contrefaçon.

It takes a very close examination to reveal some traces of the rose-window which have been removed by scratching or rubbing down ; conversely a comparison of the area containing the word 'DU' confirms the fakery without doubt.



On remarque immédiatement la différence dans la forme et la hauteur des lettres mais surtout, aussi perfectionniste que soit le faussaire, il n'a pas réussi à reproduire les deux ornements à gauche et à droite de « DU » et il a également « oublié » de reproduire en dessous du mot la fine ligne d'encadrement surmontée de dix petits cercles.

Si cet exemplaire est le plus « réussi » que j'ai vu jusqu'à présent il met en évidence, une fois de plus, qu'aussi doué soit le faussaire il n'en reste pas moins un « ignorant » dans l'historique de l'émission du timbre qu'il essaie de falsifier. Le même travail sur un 10 c. bleu ciel aurait été d'un grand danger pour les collectionneurs et les marchands. Un grand travail sur le mauvais matériel !!

The different size and shape of the letters is immediately noticeable ; moreover, however skilful the faker, he did not succeed in reproducing the two ornaments either side of the 'DU' and he also « forgot » to reproduce in its entirety the thin frame-line surmounted by ten small circles.

If this example is the most “accomplished” that I have seen up to now, it shows once more that however careful the faker was, he still did not know the whole history of the stamp he was trying to fake. The same amount of work done on a 10c sky-blue would have been far more dangerous to collectors and dealers. He put in a lot of work, but on the wrong basic material!

A short study of under-franked mail from Belgian Congo to Switzerland 1925-1958

Par Bob Medland



1. Introduction

In pursuit of my combined interests in Swiss postal history and worldwide postage due I was delighted to acquire a very attractive cover, sent from Elisabethville to Zürich in 1947 (see Figure 3). The superbly designed, line-engraved stamps caught my attention and this item led me on a new course of research. There would seem to be little in common to link these two countries and unsurprisingly the amount of material available is limited. I have acquired a few other covers and Philippe Lindekens kindly sent me scans of four more (acknowledged herein 'PL') for inclusion in this article.

En raison de mon intérêt combiné pour l'histoire postale suisse et la taxation mondiale, j'ai été ravi d'acquérir une lettre très attrayante, envoyée d'Elisabethville à Zurich en 1947 (voir Figure 3). Les timbres gravés superbement conçus ont attiré mon attention et cette pièce m'a conduit à une nouvelle voie de recherche. Il semble y avoir peu de choses en commun pour relier ces deux pays et, sans surprise, la quantité de matériel disponible est limitée. J'ai acquis quelques autres lettres et Philippe Lindekens m'a gentiment envoyé des scans de quatre autres (mentionné ici 'PL') pour les inclure dans cet article.

Before considering the covers involved, a short word is required regarding the UPU regulations for underpaid international letters during this period. The originating postal administration was required to mark such mail with a clear 'T' mark (for 'Taxe'). Unless mail was thus marked or "obviously underpaid" then it was not supposed to be taxed on arrival. However, the ambiguity of this regulation allowed postal administrations to tax incoming mail as they saw fit. Due to the world financial upheaval after World War I a stable basis was needed for the conversion of different countries' postal rates. The UPU established the notional Gold Franc for this purpose. Deficiencies in postage were to be marked on covers in gold centimes (doubled) so that the destination postal administration would know the amount to tax by converting back to its own currency. That was the theory, at least. In practice, many countries simply worked out the proportion of the deficiency to the letter rate, then multiplied the same proportion to their own letter rate – not forgetting to double the result as penalty for underpayment.

Avant d'examiner les lettres concernées, il convient de donner un bref aperçu de la réglementation de l'UPU concernant les lettres internationales sous-affranchies pendant cette période. L'administration postale d'origine était tenue de marquer ces envois d'une marque claire "T" (pour "Taxe"). A moins que le courrier ne soit ainsi marqué ou « manifestement sous-affranchi », il n'était pas censé être taxé à l'arrivée. Toutefois, l'ambiguïté de ce règlement a permis aux administrations postales de taxer le courrier entrant comme bon leur semblait. En raison du bouleversement financier mondial après la Première Guerre mondiale, une base stable était nécessaire pour la conversion des tarifs postaux des différents pays. L'UPU a établi à cette fin, le franc or théorique. Les insuffisances d'affranchissement devaient être indiquées sur les lettres en centimes d'or (doublées) afin que l'administration postale de destination puisse connaître le montant à taxer en le convertissant dans sa propre monnaie. C'était la théorie, du moins. Dans la pratique, de nombreux pays ont simplement calculé la proportion de l'insuffisance par rapport au tarif postal, puis multiplié cette proportion par rapport à leur propre tarif postal - sans oublier de doubler le résultat comme pénalité pour défaut de paiement.

2. Covers – Lettres



Figure 1

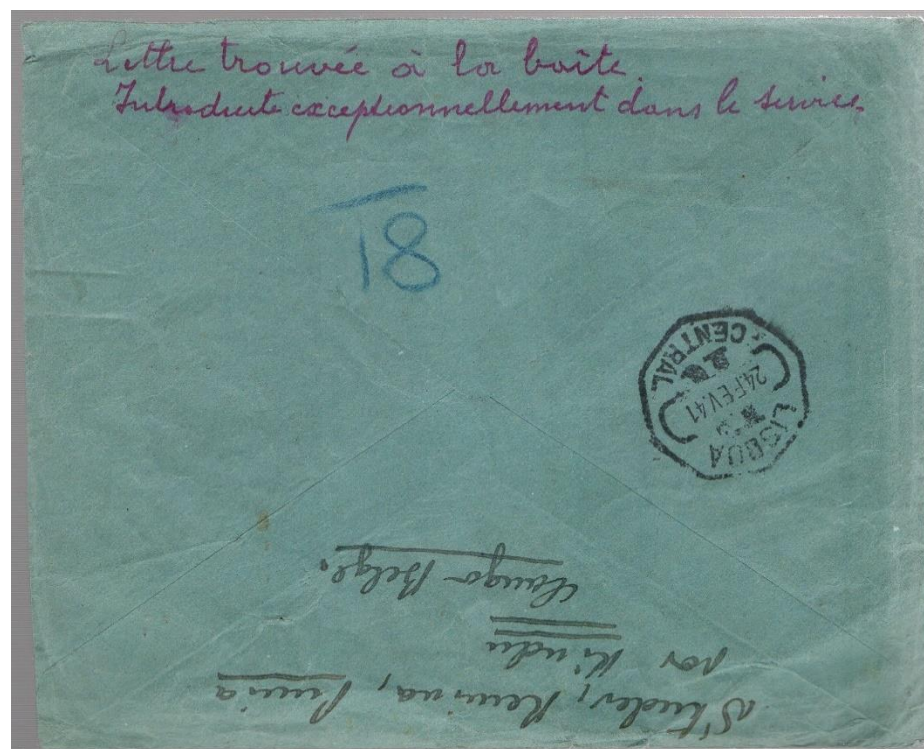
The earliest cover, from October 1925 (Figure 1, PL) was sent from Libenge to Leysin (Canton Vaud). It was franked with 0.75F but the foreign letter rate had been increased to 1.00F from the 1st October that year. The Swiss post office was aware of the new rate and noticed the 25c shortfall. Initially it was taxed as the proportion of the shortfall x the Swiss letter rate, thus $25/100 \times 30c$, then doubled = 15c. This amount was annotated in crayon but, for no apparent reason, it was changed to 10c. The tax was paid with a provisional overprint postage due stamp of 1924.

La lettre la plus ancienne, d'octobre 1925 (figure 1, PL) a été envoyée de Libenge à Leysin (canton de Vaud). Elle a été affranchie à 0,75F mais le tarif des lettres étrangères a été augmenté à 1,00F à partir du 1er octobre de la même année. La Poste suisse était au courant du nouveau tarif et a d'abord taxée la lettre en fonction de la proportion du manque à gagner par rapport au tarif des lettres suisses, puis a doublé : $25/100 \times 30 \times 2 = 15c$, noté au crayon. Cependant, sans raison apparente, cette taxe a été modifiée à 10c. La taxe étant payée avec un timbre provisoire de 1924.

The next cover (Figure 2, PL) was sent registered from Stanleyville on 9th October 1940 to Switzerland via Lisboa and franked with 3.75F. This was based on the 1931 letter rate of 2.00F and the 1927 registration rate of 1.75F. However, by 1st September 1940 the letter rate had been increased to 2.75F and registration was 2.50F, total 5.25F = underpayment of 1.50F. The deficiency was indicated by a 'T' mark and manuscript 'T 1.50' so the



double of insufficiency). In Switzerland it should have been taxed single deficiency as the UPU letter rate had been fully franked with just the registration fee rate underpaid, hence proportionately $150/250 \times 30c = 18c$ and then charged at 20c. On the reverse, postal note in violet « Lettre trouvée à la boîte / introduite exceptionnellement dans le service » ("Letter found in the box / introduced exceptionally in the service").



La lettre suivante (Figure 2, PL) fut expédiée en recommandé de Stanleyville le 9 octobre 1940 vers la Suisse via Lisbonne et affranchie à 3,75F, probablement sur la base des tarifs postaux de 1931 de 2,00F + recommandation à 1,75F de 1927. Le tarif des lettres avait été porté à 2,75F le 1er septembre 1940 et les frais de recommandation à 2,50F, soit un total de 5,25F = affranchissement insuffisant de 1,50F. Le manque était indiqué par la marque "T" et en manuscrit "T 1.50", double du déficit de 75c. En Suisse, elle aurait dû être taxée en simple déficit car le tarif des lettres de l'UPU avait été entièrement affranchi avec seulement le tarif de recommandation impayé, soit

$150/250 \times 30c = 18c$, et donc taxée à 20c. Note manuscrite en violet au verso « Lettre trouvée à la boîte / introduite exceptionnellement dans le service ».



Figure 3.

The cover sent by airmail on 8th April 1947 from Elisabethville to Zürich (Figure 3) must have been overweight, as suggested by tell-tale creases around the edges of the envelope. It was franked 3.50F (the correct letter rate) + 7.00F (the previous airmail fee for up to 5g) but from 11th February 1947 the airmail rates had been amended to 4.50F per 5g.

Lettre expédiée par avion le 8 avril 1947 d'Elisabethville à destination de Zürich (Figure 3) devait être en surpoids, comme le suggèrent les plis révélateurs sur les bords de l'enveloppe. Elle fut affranchie à 3,50F (le tarif lettre correct) + 7,00F (l'ancien tarif de poste aérienne jusqu'à 5g) mais, à partir du 11 février 1947, les tarifs de la poste aérienne avaient été modifiés à 4,50F par 5g.

Letter and airmail rates from 11/2/1947			
Weight up to:	5g	10g	15g
Letter rate:	350	350	350
Airmail fee:	450	900	1350
Total:	800	1250	1700

If we assume it weighed between 5 & 10g then the letter rate was 3.50F and the airmail fee was 2 x 4.50F, total 12.50F = a shortfall of 2.00F. Expressed as a proportion of the letter rate, this was 200/350, x the 30c Swiss letter rate = 17c (before doubling and rounding up). Therefore I cannot see why the Swiss charged only 10c tax. Perhaps the Swiss clerk was in a hurry and so charged the minimum tax?

Si nous supposons qu'elle pesait entre 5 et 10 g, le tarif des lettres était de 3,50 F et les surtaxes de poste aérienne étaient de 2 x 4,50 F, soit un total de 12,50 F = un déficit de 2,00 F. Exprimé en proportion du tarif des lettres, il était de 200/350, x le tarif des lettres suisses de 30c = 17c (avant de doubler et d'arrondir). Par conséquent, je ne vois pas pourquoi les Suisses n'ont facturé qu'une taxe de 10c. Peut-être que le commis suisse était pressé et a donc facturé la taxe minimale ?



Figure 4.

The airmail cover (Figure 4 PL) sent from Jadotville to Zürich on 21st February 1951 was franked with a total of 12.00F. From 1949 the foreign letter rate was 4.00F (up to 20g) and the airmail fee was 4.00F per 5g so the 12.00F franking was correct for up to 10g. However, it must have weighed up to 15g and so was 4.00F underpaid.

La lettre en poste aérienne (figure 4 PL) envoyée de Jadotville à Zurich le 21 février 1951 a été affranchie avec un total de 12.00F. À partir de 1949, le tarif des lettres étrangères était de 4,00F (jusqu'à 20g) et les surtaxes de poste aérienne étaient de 4,00F par 5g, donc l'affranchissement de 12,00F était correct jusqu'à 10g. Cependant, elle devait peser jusqu'à 15 g et était donc sous affranchie de 4.00F.

The weight was checked by the outward exchange office and the cover marked with "2" (second weight step for letter rate) and struck with the 'T' mark annotated "T 0,56 fr or" (i.e. Taxe 0.56 gold francs). This assumed adoption of the ratio of 14:1 between the Belgian Congo and UPU letter rates, then doubled. As usual, the Swiss disregarded the gold centimes annotation and used the proportionate method of calculating tax. By coincidence the shortfall was the same as the letter rate so it was taxed 4.00F = the Swiss letter rate of 40c and doubled = 80c.

Letter and airmail rates from 15/2/1949			
Weight up to:	5g	10g	15g
Letter rate:	400	400	400
Airmail fee:	400	800	1200
Total:	800	1200	1600

Le poids a été vérifié par le bureau d'échange et la lettre marquée de « 2 » (deuxième échelon de poids pour le tarif lettre) et frappée de la marque « T » et annotée « T 0,56 fr or ». Cela supposait l'adoption du rapport de 14: 1 entre les tarifs des lettres du Congo Belge et de l'UPU, puis doublé. Comme d'habitude, les Suisses n'ont pas tenu compte de l'annotation des centimes or et ont utilisé la méthode proportionnelle de calcul de la taxe. Par coïncidence, le manque à gagner était le même que le tarif de la lettre, elle a donc été taxée à 4,00F = le taux de la lettre suisse de 40c et doublé = 80c.

Figure 5 is a cover sent from Elisabethville to Zürich on 26th September 1953, franked with 7.50F. The letter rate was 4.00F whilst from 1st July 1953 the airmail fee had been simplified to 3.00F per 5g. The cover was annotated '8g' hence should have been franked with an additional 3.00F, hence 2.50F shortfall indicated by a T mark and ms "0,36". Again this was based on the 14:1 ratio to gold centimes, doubled. In Switzerland it was taxed $250/400 \times 40c \times 2 = 50c$. At this time the 40c Swiss letter rate was at the upper end of the UPU permitted range so tax had to be adjusted down by $5/8$, hence $50c \times 5/8 = 31$, rounded down to 30c.



La figure 5 est une lettre envoyée d'Elisabethville à Zurich le 26 septembre 1953, affranchie à 7,50F. Le tarif de la lettre était de 4,00F alors qu'à partir du 1er juillet 1953 les surtaxes de poste aérienne avaient été simplifiées à 3,00F par 5g. La lettre a été annotée « 8g. » et aurait donc dû être affranchie avec un supplément de 3,00F, d'où un déficit de 2,50F indiqué par une marque T et en manuscrit « 0,36 ». Encore une fois, cela était basé sur le rapport de 14: 1 aux centimes or, doublé. En Suisse, elle fut taxée à $250/400 \times 40c \times 2 = 50c$. À cette époque, le tarif de la lettre suisse de 40c était à l'extrémité supérieure de la fourchette autorisée de l'UPU, de sorte que la taxe devait être réduite de $5/8$, donc $50c \times 5/8 = 31$, arrondie à 30c.



Thankfully working out the tax on the next item (Figure 6) was easier. It was sent from Leopoldville on 27th August 1956 to Zurich, franked with 4.50F letter rate and 3.00F airmail fee, correct for up to 5g. The letter must have weighed up to 10g so there should have been an additional 3.00F. The shortfall was not noted before it left Belgian Congo but on arrival it was taxed $300/450 \times 40c$, doubled = 53c, then adjusted $\times 5/8 = 33$, rounded up to 35c.

Heureusement, il a été plus facile de calculer la taxe sur la pièce suivante (figure 6). Elle a été envoyée de Léopoldville le 27 août 1956 à destination de Zurich, affranchie au tarif de 4,50 F pour

les lettres et de 3,00 F pour la poste aérienne, ce qui correspond à un maximum de 5 g. La lettre devait peser jusqu'à 10 g, donc il aurait dû y avoir 3,00 F de plus. Le déficit n'a pas été constaté avant son départ du Congo Belge mais à son arrivée, elle a été taxée à $300/450 \times 40c$, doublé = 53c, puis ajustée $\times 5/8 = 33$, arrondi à 35c.



Figure 7

Taxation on the cover sent on November 6th, 1958 (Figure 7, PL). Again, sent from Leopoldville and franked at 7.50 Fr on place of rate at 5F/20gr (01.01.58) + 3.00F for up to 5g. The exchange office struck it with a 'T' before departure and it was taxed 10c on arrival in Switzerland - it was taxed $50/450 \times 40c$, doubled = 9c, then adjusted $\times 5/8 = 6$, rounded up to 10c.

Taxation de la lettre du 6 novembre 1958 (figure 7, PL). Encore une fois, envoyée de Léopoldville et affranchie à 7.50F à la place du tarif à 5F/20gr (01.01.58) + 3.00F pour un maximum de 5g. Le bureau d'échange l'a frappée d'un " T " avant le départ et l'a taxée à 10c à son arrivée en Suisse - elle a été taxée à $50/450 \times 40c$, doublé = 9c, puis ajustée $\times 5/8 = 6$, arrondi à 10c.



Figure 8

The final exhibit is an attractive little cover (Figure 8) posted at Luluabourg on 14th January 1947, franked with 2.50F. It was sent by surface mail so the letter rate was 3.50F. It was struck with a 'T' mark (hidden under the Swiss postage due stamp) and annotated in red (which cannot be discerned). On arrival it was taxed 20c, calculated as shortfall/letter rate $1.00/3.50 \times 30c$, doubled = 17 and rounded up to 20c.

La pièce finale est une jolie petite enveloppe (figure 8) postée à Luluabourg le 14 janvier 1947, affranchie à 2,50 F. Elle a été envoyée par courrier de surface, le tarif de la lettre était donc de 3,50F. Elle a été frappée d'une marque « T » (caché sous le timbre-poste suisse) et annotée en rouge (ce qui ne peut pas être discerné). À son arrivée, elle a été taxée 20c, calculé comme le tarif de déficit / lettre $1,00 / 3,50 \times 30c$, doublé = 17 et arrondi à 20c.

3. Conclusions

So what conclusions may be drawn from these examples? The analysis of tax on underpaid mail is often challenging, even more so with airmail. Some of these examples have proved to be no different. Certain assumptions, such as the original weights, have to be made. Also if the calculations cannot be worked out, often this is due to human error. Postal workers in exchange offices were often under pressure to handle large quantities of mail, sometimes without the necessary information to hand, so arbitrary decisions may have been made just to clear the backlog, especially to meet deadlines for airmail flights.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces exemples ? L'analyse de la taxe sur le courrier sous-affranchi est souvent difficile, d'autant plus avec la poste aérienne. Certains de ces exemples ne se sont pas révélés différents. Certaines hypothèses, telles que les poids d'origine, doivent être faites. De plus, si les calculs ne peuvent pas être effectués, cela est souvent dû à une erreur humaine. Les postiers des bureaux d'échange étaient souvent contraints de traiter de grandes quantités de courrier, parfois sans les informations nécessaires à portée de main, de sorte que des décisions arbitraires ont peut-être été prises juste pour éliminer l'arriéré, en particulier pour respecter les délais de vols par avion.

4. Bibliographie

My limited knowledge of airmail rates was helped immensely by information available on this website: <http://www.congoposte.be> so I take the opportunity to acknowledge and thank the author, Charles Stockmans. For general UPU letter rates I have referred to Michael Furfie's book 'International Postage Rates 1890s-1957' (privately published).

Ma connaissance limitée des tarifs de la poste aérienne a été grandement facilitée par l'information disponible sur ce site Web : <http://www.congoposte.be> Je profite donc de l'occasion pour remercier l'auteur, Charles Stockmans. Pour les tarifs généraux des lettres de l'UPU, j'ai fait référence au livre de Michael Furfie intitulé "International Postage Rates 1890s-1957" (publié en privé).

5. Footnote – P.S.

Bob is Secretary of the Postage Due Mail Study Group which publishes a quarterly Newsletter and full-colour Journal on topics of postage due and its taxation between all countries. The Group has over 100 members worldwide. For more details see website <http://www.postageduemail.org.uk/> or contact Bob at secretary.pdmsg@gmail.com

Bob est le secrétaire du Postage Due Mail Study Group, qui publie un bulletin trimestriel et un journal en couleur sur les thèmes des timbres-taxes et de la taxation entre tous les pays. Le Groupe compte plus de 100 membres dans le monde. Pour plus de détails, consultez le site Web <http://www.postageduemail.org.uk/> ou contactez Bob à secretariat.pdmsg@gmail.com

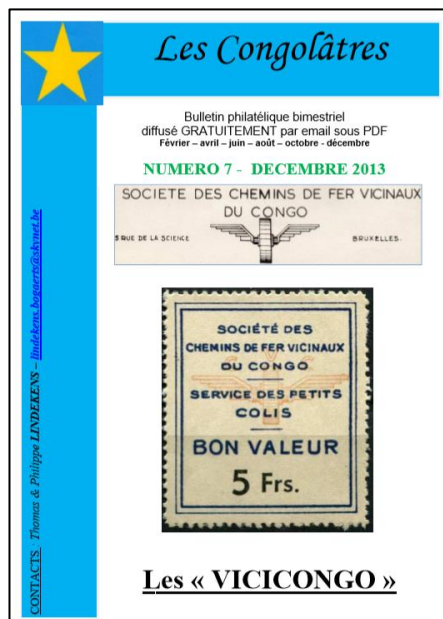
Chemin de Fer du VICICONGO (C.V.C.) Spoorwegen van VICICONGO (C.V.C.)



Par Francis de Greef

Cet article vise à compléter et mettre à jour la liste des vignettes décrites par Jean Herreweghe dans le bulletin #7 - Décembre 2013.

Dit artikel heeft als doel om de lijst met vignetten beschreven door Jean Herreweghe in bulletin #7 van december 2013 aan te vullen en te actualiseren



Vous pouvez le télécharger en cliquant sur le lien ci-dessous

[You may download it by clicking on the link below.](#)

[U kan het downloaden door te klikken op de link hieronder.](#)

[Numéro 7 – déc 2013](#)

Les vignettes classées par types – Vignetten klasseren per types

Première série - Eerste Reeks

Aucune autre vignette n'a été trouvée que celles répertoriées dans le Bulletin #7. Il existe 5 vignettes d'une valeur de 1, 2, 3, 5 et 10 Frs.

Er zijn geen andere vignetten gevonden dan degene die zijn opgenomen in Bulletin 7. Er bestaan 5 vignetten met waarde 1, 2, 3, 5 en 10 Frs.



Les Congolâtres

2ème série - Tweede Reeks

Outre les vignettes mentionnées dans le bulletin # 7 et dans le COB sous les numéros CP 6-12, il existe également deux vignettes d'une valeur de 50 Frs et 100 Frs, comme indiqué ci-dessous.

Van deze reeks bestaan naast de vignetten vermeldt in bulletin # 7 en in de OBP onder nummers CP 6-12 ook nog twee vignetten met waarde 50 Frs en 100 Frs, zoals hieronder afgebeeld.



3ème série - Derde Reeks

Rien à rajouter - Niets aan te vullen

Il existe deux surcharges sur le 3Frs, un « 1 » et un « 2 » en violet, formant ainsi deux nouvelles valeurs.

Er bestaan 2 waarden met opdruk op de zegel met oorspronkelijke waarde 3 Frs., namelijk met paarse opdruk van nieuwe waarde 1 en nieuwe waarde 2.



4ème série - Vierde Reeks

Il existe 2 types de cette série; les chiffres qui indiquent la valeur des vignettes sont légèrement différents pour les deux types. Dans le type a, les chiffres sont plus ronds et l'indication de la valeur et les lettres «Frs» sont à la même hauteur. Avec le type b, les nombres sont plus anguleux et les lettres sont plus élevées par rapport à l'indication de valeur. Seules 3 valeurs de type b sont connues à ce jour.

Van deze reeks bestaan 2 types; de cijfers die de waarde van de vignetten aanduiden zijn licht verschillend voor beide types. In type a, zijn de cijfers ronder en bevinden de waarde-aanduiding en de letters "Frs" zich op dezelfde hoogte. Bij type b, zijn de cijfers hoekiger en bevinden de letters zich hoger t.o.v. de waarde-aanduiding. Van type b zijn tot op heden slechts 3 waarden gekend.

Type a



En plus des valeurs indiquées dans le tableau ci-dessus, il existe également 2 valeurs avec surcharges sur le timbre avec la valeur de 3 Frs, à savoir avec surcharge violette de nouvelle valeur 2 et 5.

Naast de waarden weergegeven in de tabel hierboven bestaan er ook nog 2 waarden met opdruk op de zegel met oorspronkelijke waarde 3 Frs, namelijk met paarse opdruk van nieuwe waarde 2 en nieuwe waarde 5.

Type b



5ème série - Vijfde Reeks

Il existe également deux types de la cinquième série. Avec le type 1, le point des lettres Fr (s) est fixé aux lettres, avec le type 2, il y a un espace entre les Frs et le point. Contrairement à l'article du bulletin # 7, cette série a également une vignette d'une valeur de 1 Fr.

Ook van de vijfde reeks bestaan 2 types. Bij type 1, is het punt van de letters Fr(s) vast aan de letters, bij type 2 bevindt zich een spatie tussen de Frs en het punt. In tegenstelling tot het artikel in bulletin # 7 bestaat van deze reeks ook een vignet met waarde 1 Fr.

Type a

	2 Fr. ?	3 Fr. ?	5 Fr. ?
			
			

Type b

			
---	---	--	--

Les Congolâtres

6ème série - Zesde reeks

Pour compléter le tableau du bulletin # 7, il existe également 2 vignettes d'une valeur de 25 Fr et 50 Fr de cette série.

Ter vervollediging van de tabel in bulletin # 7, bestaan van deze reeks ook 2 vignetten met waarde 25 Fr en 50 Fr.



Les vignettes par valeurs – Vignetten per warden

Pour faciliter la comparaison par valeur, les types par valeur sont indiqués ci-dessous.

Om de vergelijking per waarde te vergemakkelijken worden hieronder de types per waarde weergegeven.

1 Fr.

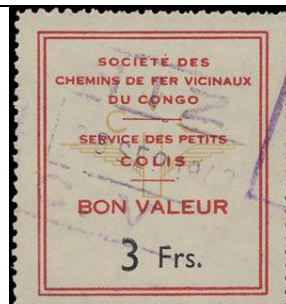
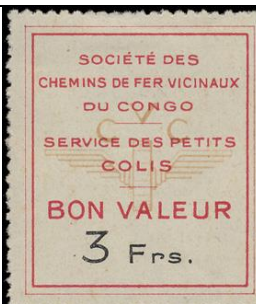
Reeks 1 - Type 1	Reeks 2 - Type 2	Reeks 3 - Type 3	Reeks 4 - Type 4a
Reeks 4 - Type 4b	Reeks – Type 5a	Reeks 6 - Type 6	

Les Congolâtres

2 Frs

Reeks 1 - Type 1	Reeks 2 - Type 2	Reeks 3 - Type 3	Reeks 4 - Type 4a
			
Reeks 4 - Type 4b	Reeks 5 – Type 5b	Reeks 6 – Type 6	
			

3 Frs

Reeks 1 - Type 1	Reeks 2 - Type 2	Reeks 3 - Type 3	Reeks 4 - Type 4a
			
Reeks 5 – Type 5b	Reeks 6 – Type 6		
			

Les Congolâtres

5 Frs

Reeks 1 - Type 1	Reeks 2 - Type 2	Reeks 3 - Type 3	Reeks 4 - Type 4a
			
Reeks 4 - Type 4b	Reeks 6 - Type 6		
			

10 Frs

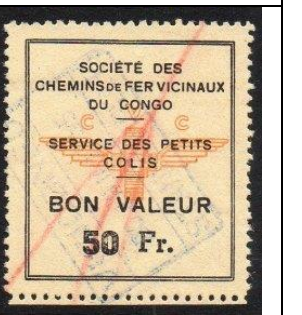
Reeks 1 - Type 1	Reeks 2 - Type 2	Reeks 3 - Type 3	Reeks 4 - Type 4a
			
Reeks 5 - Type 5a	Reeks 6 - Type 6		
			

Les Congolâtres

25 Frs

Reeks 2 - Type 2	Reeks 3 - Type 3	Reeks 4 - Type 4a	Reeks 5 - Type 5a
			
Reeks 6 - Type 6			
			

50 Frs

Reeks 2 - Type 2	Reeks 4 - Type 4a	Reeks 5 - Type 5a	Reeks 6 - Type 6
			

100 Frs

Reeks 2 - Type 2a	Reeks 4 - Type 4a	Reeks - Type 5a	
			

Série Jeux Olympiques de Rome – 1960



Introduction

Par Philippe Lindekens

L'article se base sur les collections de MM Patrick Maselis, Walter Deynckens, Charles Stockmans et Philippe Lindekens ainsi que les ventes internet de Delcampe.

PRO JUVENTUTE

La fondation Pro Juventute (latin : pour la jeunesse) a été créée en 1912 par la Société suisse d'utilité publique (SSUP) dans le but de combattre la tuberculose chez les enfants et les jeunes. Œuvre sociale de caractère privé, elle est active dans le domaine de l'aide à la jeunesse. Wikipedia)

Arrêté : 30 avril 1960

Le Ministre chargé des Affaires Economiques et Financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi ;
Vu le décret organique du service postal du 20 janvier 1921, complété et modifié par les décrets des 14 mai 1926, 31 octobre 1928, 12 juillet 1932 et les ordonnances législatives des 11 et 12 juillet 1941 ;
Considérant qu'il y a lieu de venir en aide à la jeunesse du Congo Belge et du Ruanda-Urundi ;
Arrête :

Article premier.

Il est émis une série de cinq timbres-poste "Pro Juventute" pour le Congo Belge et une même série pour le Ruanda-Urundi, avec surtaxe dont le produit sera utilisé respectivement à l'éducation de la jeunesse du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

Art. 2.

Les valeurs et les couleurs de ces timbres-poste sont déterminées ci-après :

1° Timbres-poste du Congo Belge :

50 c + 25 c de surtaxe, bleu d'outremer et rouge ;
1,50 F + 50 c de surtaxe, rouge écarlate et vert ;
2 F + 1 F de surtaxe, vert et rouge ;
3 F + 1,25 F de surtaxe, pourpre et bleu foncé ;
6,50 F + 3,50 F de surtaxe, brun et rouge.

2° Timbres-poste du Ruanda-Urundi :

50 c + 25 c de surtaxe, bleu noir et brun rouge ;
1,50 F + 50 c de surtaxe, bleu, rouge et noir ;
2 F + 1 F de surtaxe, noir et rouge ;
3 F + 1,25 F de surtaxe, vermillon et vert ;
6,50 F + 3,50 F de surtaxe, vert et rouge.

Art. 3.

Ces timbres-poste sont admis à leur valeur nominale pour l'affranchissement des correspondances respectivement au Congo Belge et au Ruanda-Urundi, tant en service intérieur qu'en service international, concurremment avec les valeurs actuellement en cours. Ils seront débités par les bureaux des postes pendant la période du 2 mai au 30 juin 1960.

Art. 4.

Un exemplaire de ces timbres-poste est annexé au présent arrêté.

Bruxelles, le 30 avril 1960.

R. Scheyven

Planches: en héliogravure

Impression: de l'Imprimerie belge de Sécurité

Feuilles: de 50 timbres

Dentelure: 13½ x 13¼

Surtaxe: au profit de l'éducation de la jeunesse du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

Sujets:

CONGO-BELGE

Période de validité: 2 mai 1960 au 31 juillet 1960 – toléré par après

367	50 c + 25 c	outremer et rouge	300 000 ex.	Saut en hauteur Hommes
368	1 F 50 + 50 c	rouge et vert	150 000 ex.	400m haies Hommes
369	2 F + 1 F	vert et rouge	125 000 ex.	Football Hommes
370	3 F + 1 F 25	lilas et bleu	100 000 ex.	Javelot Hommes
371	6 F 50 + 3 F 50	brun-rouge et rouge	100 000 ex.	Disque Hommes

RUANDA-URUNDI

Période de validité : 2 mai 1960 au 30 juin 1962

R 219	50 c + 25 c	gris-bleu et grenat	200 000 ex.	Saut en hauteur Hommes
R 220	1 F 50 + 50 c	carmin et noir	125 000 ex.	400m haies Hommes
R 221	2 F + 1 F	noir et rouge	100 000 ex.	Football Hommes
R 222	3 F + 1 F 25	orange et vert	75 000 ex.	Javelot Hommes
R 223	6 F 50 + 3 F 50	vert et rouge	75 000 ex.	Disque Hommes

Historique

Sources :

<http://www.pierrelagruie-jo.com/1960-jeux-olympiques-dete-de-rome/>

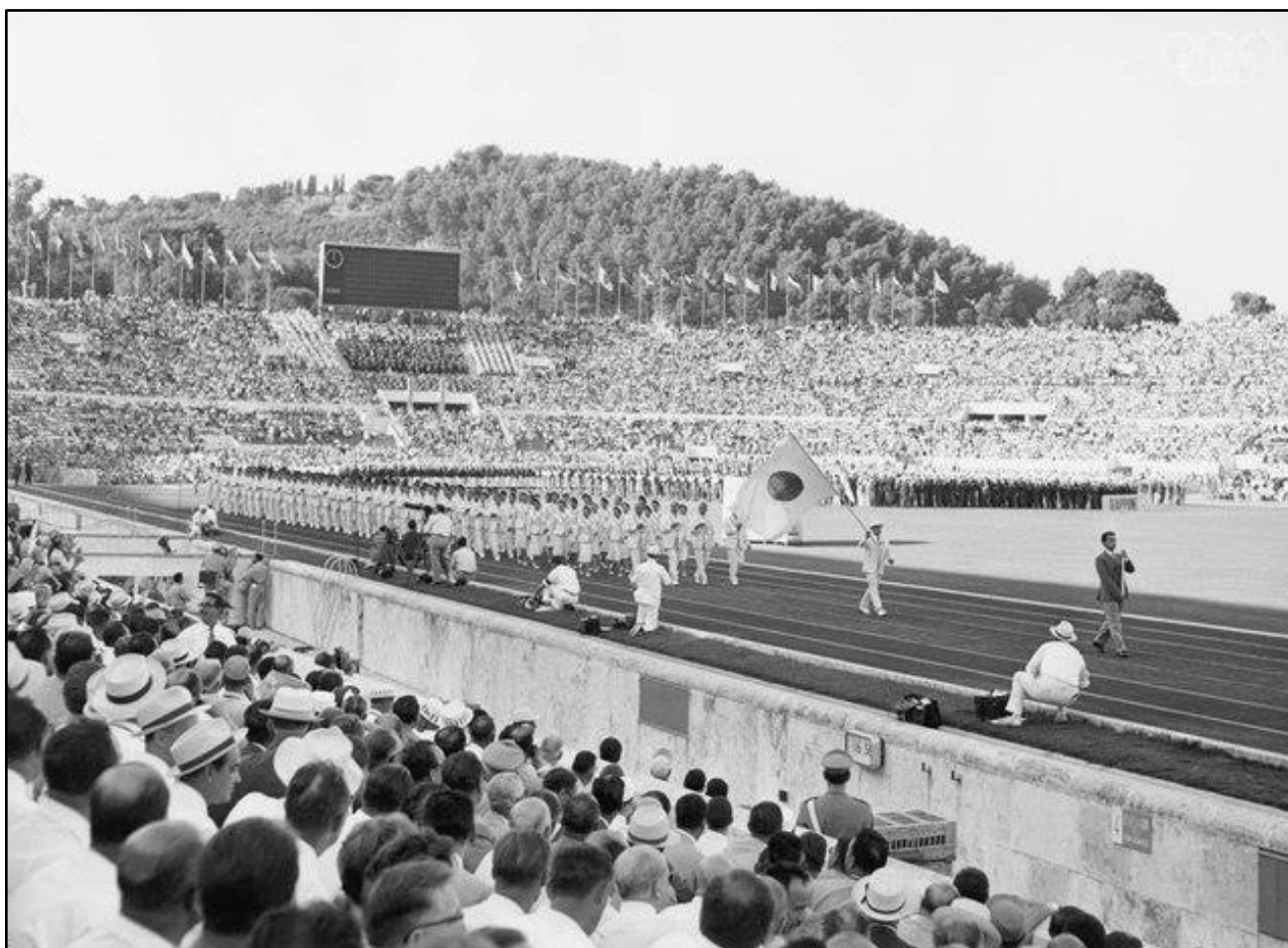
<https://www.olympic.org/fr/rome-1960>

www.wikipedia.com

25 août 1960

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture se déroule devant cent mille spectateurs au **Stadio Olimpico** et elle est retransmise par la télévision. Giovanni Gronchi, président de la République italienne, prend place dans la tribune d'honneur. Le défilé des nations commence au son de la musique militaire, laquelle rend l'exercice rigide. Giulio Andreotti, président du comité d'organisation, puis Avery Brundage, président du C.I.O., prononcent les discours officiels. Giovanni Gronchi déclare les XIV^{èmes} Jeux Olympiques d'été ouverts. La fanfare se fait entendre, le canon retentit. Des milliers de pigeons, symboles de paix, s'envolent dans un ciel bleu azur et toutes les cloches de la Ville éternelle sonnent. Porté par huit athlètes, le drapeau aux cinq anneaux fait son entrée dans le stade olympique. Dernier relayeur, Giancarlo Peris, un coureur de fond italien d'origine grecque, pénètre dans le stade en tenant fièrement la torche olympique dessinée par Amedeo Maiuri et qui ressemble aux flambeaux des monuments antiques. Puis il embrase la vasque de bronze. Adolfo Consolini, célèbre discobole, champion olympique en 1948, prononce le serment des athlètes.



Emblème

Il est composé des anneaux olympiques surmontés de la louve romaine, allaitant Rémus et Romulus, les frères jumeaux fondateurs de la ville de Rome selon la légende. Entre les deux la date 1960, écrite en chiffres romains.



Torche



Nombre de relayeurs : 1 529 :
330 en Grèce, 1 199 en Italie
Distance totale : 1 863 km
(trajet en bateau non inclus) :
330 km en Grèce, 1 533 km en Italie
Pays traversés : Grèce, Italie

Médailles selon sujets des timbres

Football Hommes

Résultats :

Or = Yougoslavie

Argent = Danemark

Bronze = Hongrie

Or = Viktor TSYBULENKO / URSS

Argent = Walter KRÜGER / EUA (Equipe Unifiée Allemande)

Bronze = Gergely KULCSÁR / Hongrie

400m (?) Haies Hommes

Résultats :

Or = Glenn DAVIS / USA

Argent = Clifton Emmett CUSHMAN / USA

Bronze = Richard HOWARD / USA

Résultats :

Or = Al OERTER / USA

Argent = Rink BABKA / USA

Bronze = Richard COCHRAN / USA

Lancement du javelot Hommes

Résultats :

Saut en hauteur Hommes

Résultats :

Or = Robert SHAVLAKADZE / URSS

Argent = Valeri BRUMEL / URSS

Bronze = John THOMAS / USA

Les timbres

SERIES :

CONGO BELGE



50 c + 25 c
outremer et rouge



1,50 F + 50 c
rouge et vert



2 F + 1 F
vert et rouge



3 F + 1,25 F
lilas et bleu



6,50 F + 3,50 F
brun-rouge et rouge

Les Congolâtres
RUANDA-URUNDI



50 c + 25 c
gris-bleu et grenat



1,50 F + 50 c
carmin et noir



2 F + 1 F
noir et rouge



3 F + 1,25 F
orange et vert



6,50 F + 3,50 F
vert et rouge

NON DENTELES

CONGO BELGE



RUANDA-URUNDI



50 c + 25 c
gris-bleu et grenat



1,50 F + 50 c
carmin et noir



2 F + 1 F
noir et rouge



3 F + 1,25 F
orange et vert



6,50 F + 3,50 F
vert et rouge

PROJETS NON ADOPTES

Voici 3 projets non adoptés, à l'aquarelle, exécutés par Léonard Fryer (1891-1964), dessinateur chez Waterlow and Sons de 1906 à 1960. Les sujets « Lancement du javelot » et « Lancement du disque » seront repris quasiment à l'identique dans la série définitive, avec les mêmes valeurs faciales.

Pour le 50c+25c, on préférera le « saut en hauteur » plutôt que le « saut à la perche » présenté sur ce projet.

50 c + 25 c
Saut à la perche



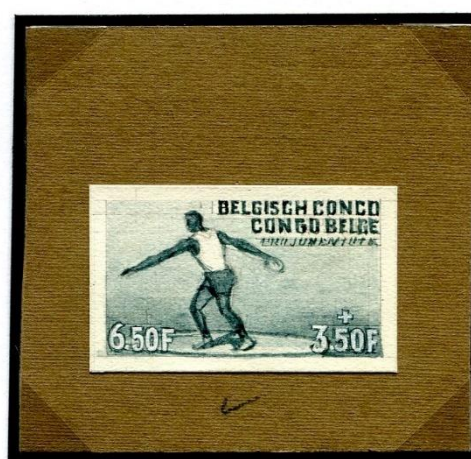
bleu foncé

3 F + 1,25 F
Lancement du javelot



brun

6,50 F + 3,50 F
Lancement du disque



gris-bleu

EPREUVES de COULEURS

CONGO BELGE



Les 6 valeurs sont non dentelées et avec gomme, toutes en couleurs non adoptées.

RUANDA URUNDI



Sans les 5 anneaux olympiques en couleur adoptée à gauche, variante non adoptée à droite

Les Congolâtres
RUANDA URUNDI

50 c + 25 c
Saut en hauteur
anneaux olympiques bruns



bleu foncé



Gris



bleu ciel

1,50 F + 50 c
Course d'obstacle
anneaux olympiques verts



lie de vin



orange



rouge-brun

Les Congolâtres

2 F + 1F

Football

anneaux olympiques bruns



vert pâle



Gris-vert



rouge



gris

3 F + 1,25 F

Lancement du javelot

anneaux olympiques verts



orange



violet



rose

6,50 F + 3,50 F

Lancement du disque

anneaux olympiques verts



brun-rouge

FDC – CONGO BELGE

Enveloppe FDC avec timbres annulé par le dateur du -2-5-60-9 BELGISCH CONGO / UITGIFTEDAG * CONGO BELGE / JOUR D'EMISSION – sujets = « lancement du javelot » et « course avec haies ».



Enveloppe FDC avec timbres annulé par le dateur du -2-5-60-9 BELGISCH CONGO / UITGIFTEDAG * CONGO BELGE / JOUR D'EMISSION – sujets = « lancement du disque » et « flamme olympique »
En bas au centre, cor de poste en noir avec mentions « 1^{er} JOUR / 1^e DAG / FIRST DAY OF ISSUE ».



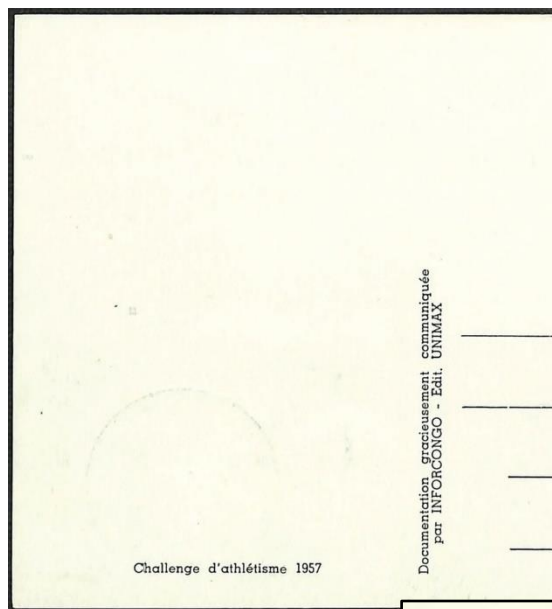
Maximaphilie

CONGO BELGE



Edit. Unimax, 94, rue Van Bortonne, Brux. 9

Edit. Unimax, 94, rue Van Bortonne, Brux. 9



Documentation gracieusement communiquée
par INFORCONGO - Edit. UNIMAX



Documentation gracieusement communiquée
par INFORCONGO - Edit. UNIMAX

Challenge d'athlétisme 1957

Notons que la carte maximum pour le saut en hauteur a été faite sur base d'un Challenge d'athlétisme de 1957 et non pas d'une photo des Jeux Olympiques de Rome de 1960 qui commencent le 25 août alors que la série est émise le 2 mai. Idem pour les autres cartes, même si cela n'est pas précisé.

RUANDA-URUNDI



Variétés d'impression

Le RU 50c + 25 c N ° 7, 8 et 48 montre un encrage insuffisant du mot « IMP ».

Le RU 50 c + 25 c N ° 6 a une tache grise à côté de « Imp. Belge Sécurité ».

RU 1,50 fr. + 50 c timbres N ° 5, 6, 7, 9 et 11 montrent des points noirs dans l'image comme au N ° 7 un point noir à côté de la tête de l'athlète,

RU 2 f. + 1 f. timbre N °16 tache blanche à côté de 2 F.



Emploi postal – Congo Belge

SERVICE vers la Belgique

Tarif du 01.07.53 – lettre par avion vers la Belgique – taxes combinées – 6.50 Fr / 10gr + 2.50 Fr / 5gfr supplémentaire.

Lettre expédiée par avion de Moanda le 27 juin 1960 vers Bruxelles.

Affranchissement correct à 6.50 Fr pour une lettre de 0-10gr.

- 6.50 F + 3.50 F – Jeux Olympiques

Oblitération touristique en violet – type 16 selon classification Heim & Keach : Moanda –
« Verblijf aan zee / Séjour marin ».



Lettre expédiée par avion de Bondo B le 3 juin 1960 vers Le Zoute-sur-Mer.

Affranchissement correct à 6.50 Fr pour une lettre de 0-10gr.

- 50c+25c – Jeux Olympiques
- 1.50F + 50c – Jeux Olympiques – 2x
- 3F + 1.25F - Jeux Olympiques

Les Congolâtres



Lettre expédiée par avion de Léopoldville le 24 mai 1960 vers Bruxelles.

Affranchissement correct à 6.50 Fr pour une lettre de 0-10gr

- 50c + 25c – Jeux Olympiques
- 2F + 1F - Jeux Olympiques – 3x



Lettre expédiée par avion de Léopoldville Aérogare (cachet violet) le 9 mai 1960 vers Bruxelles.
Affranchissement correct à 6.50 Fr pour une lettre de 0-10gr

- 1.50 F + 50c – Jeux Olympiques
- 2 F + 1 F - Jeux Olympiques
- 3 F + 1.25 F - Jeux Olympiques

Lettre expédiée par avion de Moanda le 14 mai 1960 vers Bruxelles.

Affranchissement correct à 6.50 Fr pour une lettre de 0-10gr.

- 1.50 F + 50c – Jeux Olympiques – 2x
- 2 F + 1 F - Jeux Olympiques – 2x
- 1.50 F + 50c - Jeux Olympiques

Oblitération touristique en violet – type 16 selon classification Heim & Keach : Moanda – « Verblijf aan zee / Séjour marin ».



SERVICE vers l'Europe

Tarif : lettre internationale = 5 Fr / 20gr (01.01.58) + surtaxe aérienne vers Europe = 3 Fr / 5gr (01.04.59).

SUISSE

Lettre expédiée par avion de Léopoldville Lovanium le 7 mai 1960 vers Wettingen / Suisse où elle parvint le 10 mai ; elle fut redirigée ensuite vers Fislisbach.

Affranchissement correct à 8 Fr pour une lettre de 0-5gr.

- 1.50F + 50c – Jeux Olympiques
- 6.50F + 3.50F - Jeux Olympiques



FRANCE



Lettre recommandée
expédiée par avion de
Coquilhatville D le 16
juin 1960 vers Paris /
France où elle parvint le
21 juin.

Affranchissement
correct à 14 Fr pour une
lettre de 0-5gr.

- Série complète –
Jeux Olympiques
- 50c – Fleurs



Lettre expédiée par
avion de Léopoldville le
13 mai 1960 vers Nice /
France.

Affranchissement
correct à 8 Fr pour une
lettre de 0-5gr.

- 1.50F + 50c – Jeux
Olympiques
- 6.50F + 3.50F –
Jeux Olympiques

SERVICE vers un pays membre de l'UAP (Union Africaine des Postes).

Tarif : lettre en port normal = 3 Fr / 20gr (01.07.49) + surtaxe aérienne vers UAP = 1 Fr / 5gr (01.04.59)

AFRIQUE DU SUD

Lettre expédiée par avion de Kolwezi H le 9 juin 1960 à destination de Johannesburg / Afrique du Sud.

Affranchissement correct à 4 Fr pour une lettre de 0-5gr.

- 50c+25c – Jeux Olympiques – 2x
- 1.50F + 50c – Jeux Olympiques
- 1F – Madones
- 50c – Animaux



SERVICE vers les Amériques

Tarif : lettre internationale = 5 Fr / 20gr (01.01.58) + surtaxe aérienne vers les Amériques = 5 Fr / 5gr (01.04.59)
Recommandation = 6 Fr.

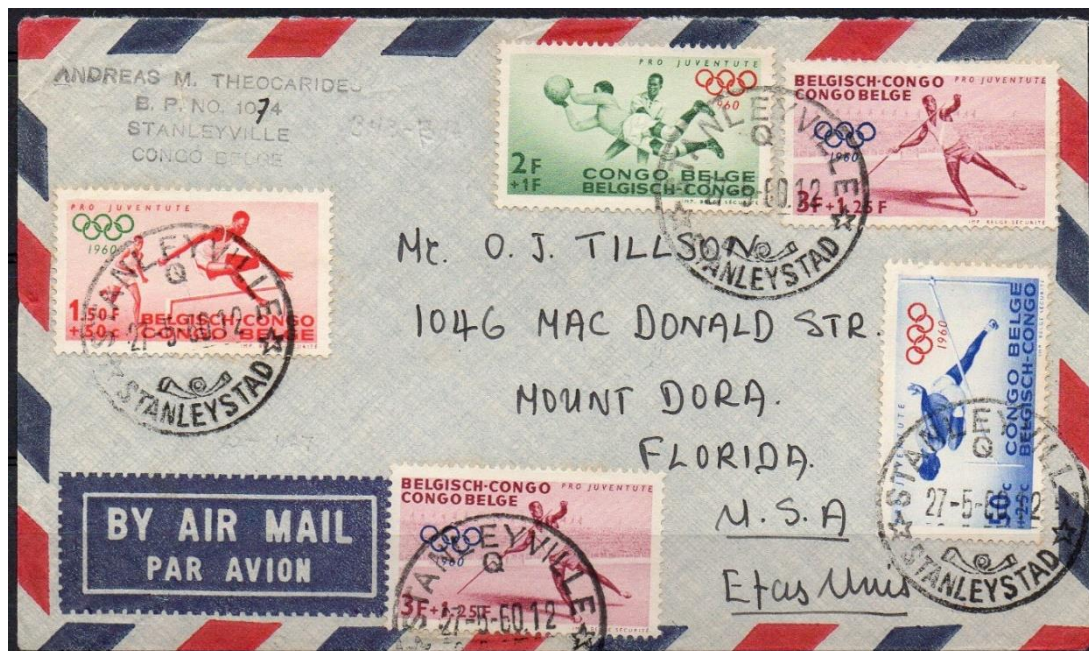
Lettre recommandée expédiée par avion de Thysville le 27 mai 1960 vers Valle Hermoso / Argentine.

Affranchissement à 14 Fr – manque 2F pour une lettre de 0-5gr – pas de taxation ou prise en compte erronée des surtaxes des timbres.

- Série complète – Jeux Olympiques
- 50c – Madone



USA



Lettre expédiée par avion de Stanleyville Q le 27 mai 1960 vers Mount Dora / Floride / USA.

Affranchissement à 10 Fr - correct pour une lettre de 0-5gr.

- 50c+25c – Jeux Olympiques
- 1.50 F+ 50c. – Jeux Olympiques
- 2 F + 1 F – Jeux Olympiques
- 3 F + 1.25 F – Jeux Olympiques - 2x



Lettre expédiée par avion de Boende D le 19 mai 1960 vers Stamford / Nebraska / USA.

Affranchissement à 15 Fr - correct pour une lettre de 6-10gr.

- 50c+25c – Jeux Olympiques
- 1.50 F+ 50c. – Jeux Olympiques
- 3 F + 1.25 F – Jeux Olympiques
- 5 F (2x) - Animaux

Les Congolâtres



Lettre expédiée par avion de Kabinda C le 21 mai 1960 vers Missoula / Montana / USA.

Affranchissement à 20 Fr - correct pour une lettre de 11-15gr.

- 50c+25c – Jeux Olympiques
- 4.50 F – Voyage Royal du Roi Baudouin – prédominance FR
- 8 F – Masques
- 7 F - Fleurs



Lettre expédiée par avion de Tshofa A le 1^{er} juin 1960 vers Missoula / Montana / USA.

Affranchissement à 25 Fr - correct pour une lettre de 16-20gr.

- 2 F + 1 F – Jeux Olympiques
- 3 F & 20 F - Fleurs

CANADA

Lettre expédiée par avion de Stanleyville 1U le 16 mai 1960 vers Saint John / Canada.

Affranchissement à 10 Fr - correct pour une lettre de 0-5gr.

- 50c+25c – Jeux Olympiques
- 1.50F, 3F & 5F - Animaux



Emploi postal – République du Congo

Emploi autorisé jusqu'au 31 juillet 1960 et toléré par après.

SERVICE vers la Belgique

Tarif du 01.07.53 – lettre par avion vers la Belgique – taxes combinées – 6.50 Fr / 10gr + 2.50 Fr / 5gfr supplémentaire

Lettre expédiée par avion de Coquilhatville le 16 juillet 1960 à destination de St-Gillis-Dendermonde.

Affranchissement correct à 6.50 Fr pour une lettre de 0-10gr.

- 1.50F + 50c – Jeux Olympiques – 3x
- 2F + 1F - Jeux Olympiques





Lettre expédiée par avion du Congo vers Bruxelles où elle parvint le 14 juillet 1960 ; les timbres n'ayant pas été oblitérés au départ, le furent à l'arrivée à l'aide de la roulette.

Affranchissement correct à 6.50 Fr pour une lettre de 0-10gr.

- 50c + 25c – Jeux Olympiques
- 3 F + 1.25 F – Jeux Olympiques – 2x

SERVICE vers l'Europe

Tarif : lettre internationale = 5 Fr / 20gr (01.01.58) + surtaxe aérienne vers Europe = 3 Fr / 5gr (01.04.59).

FRANCE



Lettre expédiée par avion de Léopoldville 1 le 1^{er} avril 1962 à destination de Lyon / France.

Affranchissement 16 Fr – 1 Fr de trop pour une lettre de 11-15gr.

- 6.50F + 3.50F – Jeux Olympiques
- 3F – CCTA - NL du Congo Belge non surchargé
- 6.50 F – Hommage à Dag Hammarskjöld

Les Congolâtres

Lettre expédiée par avion de Léopoldville 1- E le 7 août 1960 à destination de Nice / France.

Affranchissement 8 Fr – correct pour une lettre de 0-5gr.

- 2 F + 1 F – Jeux Olympiques
- 3F (2x) – CCTA - NL & FR du Congo Belge non surchargés



ANGLETERRE

Lettre expédiée par avion de Léopoldville 1-W le 9 septembre 1961 à destination de Beverley / UK.

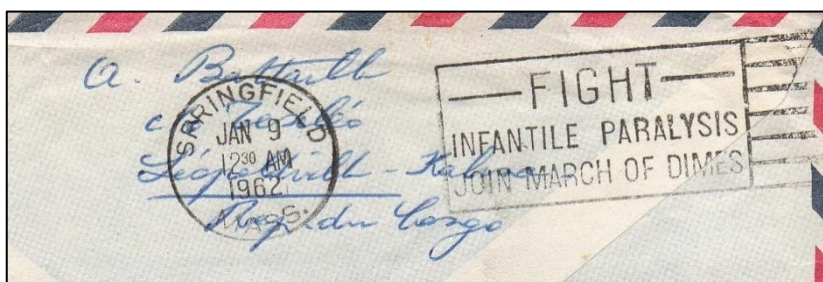
Affranchissement 9.50 Fr – 1.50 Fr de trop pour une lettre de 0-5gr.

- 50c + 25c – Jeux Olympiques
- 1.50F + 50c – Jeux Olympiques
- 2F – Animaux du Congo Belge non surchargé
- 1.50 F – Animaux surchargé CONGO en rouge



SERVICE vers les USA

Tarif : lettre internationale = 5 Fr / 20gr (01.01.58) + surtaxe aérienne vers USA = 5 Fr / 5gr (01.04.59).



Lettre expédiée par avion de Léopoldville le 2 janvier 1962 à destination de West-Springfield où elle parvint le 9 janvier.

Affranchissement 9 Fr – manque 1F pour une lettre de 0-5gr.- pas de taxation mais elle a bien pris l'avion.

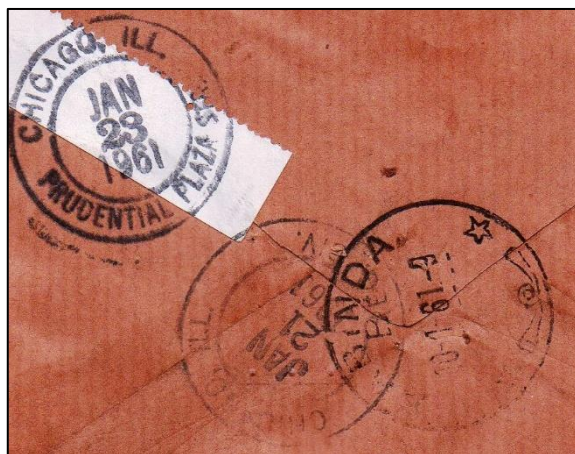
- 50c + 25c – Jeux Olympiques
- 1.50F + 50c – Jeux Olympiques
- 50c - Madone du Congo Belge non surchargé
- 6.50 F – Animaux surchargé CONGO en rouge



Lettre recommandée (6 Fr) expédiée par avion de Thysville A le 16 janvier 1961 à destination de Chicago où elle parvint le 23 janvier.

Affranchissement 21 Fr – correct pour une lettre de 6-10gr.

- 50c + 25c – Jeux Olympiques – 2x
- 20 F – Fleurs surchargé CONGO en noir



Lettre recommandée (6 Fr) expédiée par avion de Kabinda B le 16 janvier 1961 à destination de Chicago où elle parvint le 21 janvier.

Affranchissement 20.50 Fr – manque 50c pour une lettre de 6-10gr. – ou prise en compte erronée des surtaxes des timbres.

- 6.50 F + 3.50 F – Jeux Olympiques – bande verticale de 3
- 1 F – Madone du Congo Belge non surchargé

Étiquette de recommandation partiellement arrachée

Griffe bilingue sur 2 lignes « PAR AVION / PER Vliegtuig » et étiquette guillochée bilingue bleue.

Emploi postal – Ruanda-Urundi

SERVICE vers la Belgique

Tarif du 01.07.53 – lettre par avion vers la Belgique – taxes combinées – 6.50 Fr / 10gr + 2.50 Fr / 5gr. supplémentaire.



Lettre expédiée par avion d'Usumbura 1-N le 1^{er} juin 1960 à destination de Verviers.

Affranchissement 6.50 Fr – correct pour une lettre de 0-10gr.

- 6.50 F + 3.50 F – Jeux Olympiques



Lettre expédiée par avion d'Usumbura 1-M le 7 juin 1960 à destination de Verviers.

Affranchissement 6.50 Fr – correct pour une lettre de 0-10gr.

- 50c.+25c. – Jeux Olympiques
- 3 F + 1.25 F – Jeux Olympiques



Lettre expédiée par avion d'Usumbura 1-M le 11 juillet 1960 à destination de Verviers.

Affranchissement 6.50 Fr – correct pour une lettre de 0-10gr.

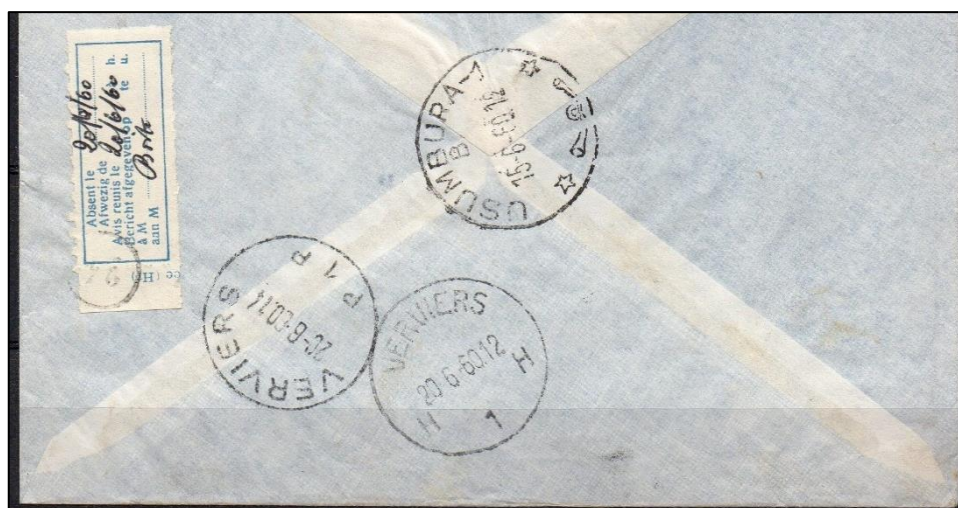
- 50c.+25c. – Jeux Olympiques – 2x
- 1.50 F + 50c – Jeux Olympiques – 2x
- 2 F + 1 F – Jeux Olympiques
- 10c & 20c (2x) - Animaux



Lettre expédiée par avion d'Usumbura 1-N le 22 juin 1960 à destination de Verviers.

Affranchissement 6.50 Fr – correct pour une lettre de 0-10gr.

- 50c.+25c. – Jeux Olympiques
- 2 F + 1 F – Jeux Olympiques
- 3 F + 1.25 F – Jeux Olympiques
- 50c (2x) - Animaux



Lettre recommandée (6 Fr) expédiée par avion d'Usumbura 1-B le 15 juin 1960 à destination de Verviers où elle parvint le 20 juin.

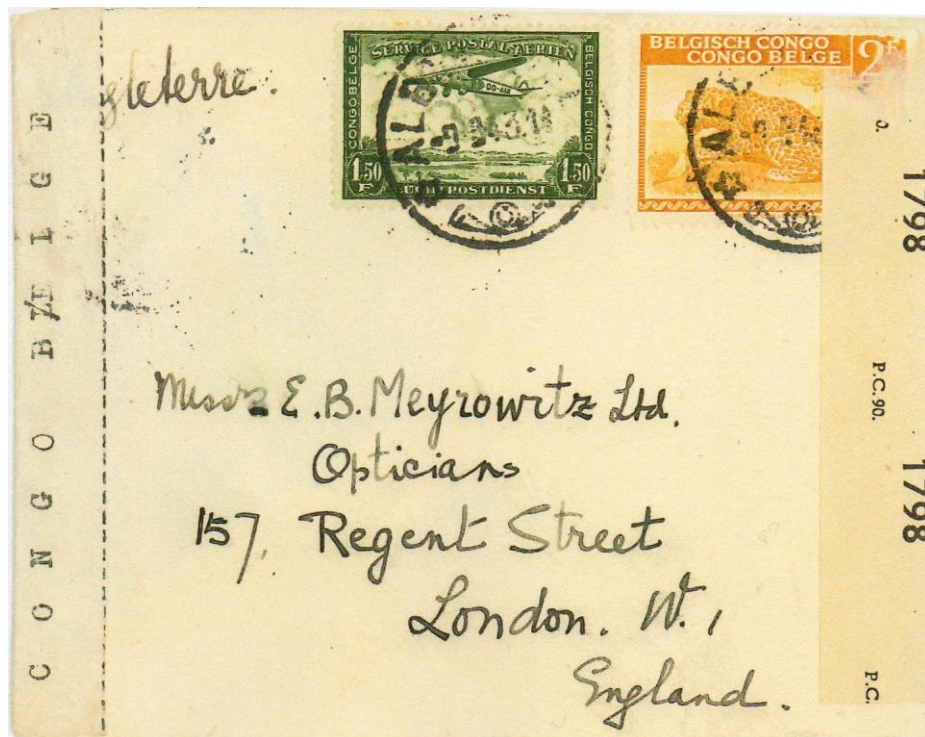
Affranchissement 16 Fr – 1F de trop pour une lettre de 11-15gr.

- 1.50 F + 50c – Jeux Olympiques
- 2 F + 1 F – Jeux Olympiques
- 6.50 F + 3.50 F – Jeux Olympiques
- 3F (2x) - Animaux

QUESTIONS – REPONSES QUESTIONS – ANSWERS

Two Questions – from Alan Morvay (USA)

Question 1:



Question 1:

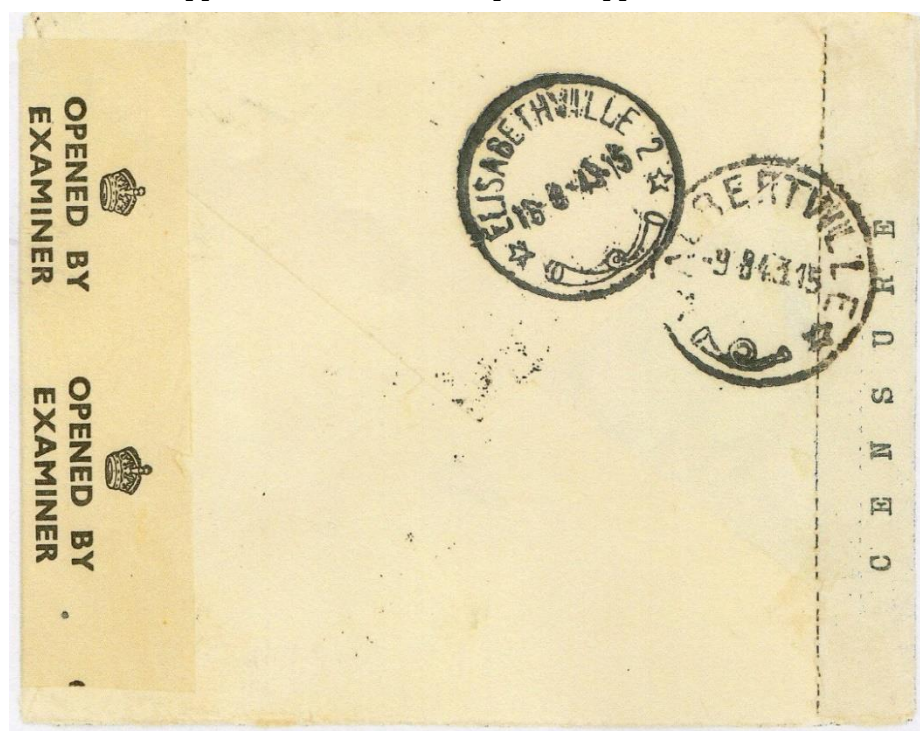
Do you have any information about the typed “Censure Congo Belge” censor tape shown on this cover ?

Réponse / Answer

By Thomas Lindekens

No information about this “emergency” censor tape never seen before. Probably unique.

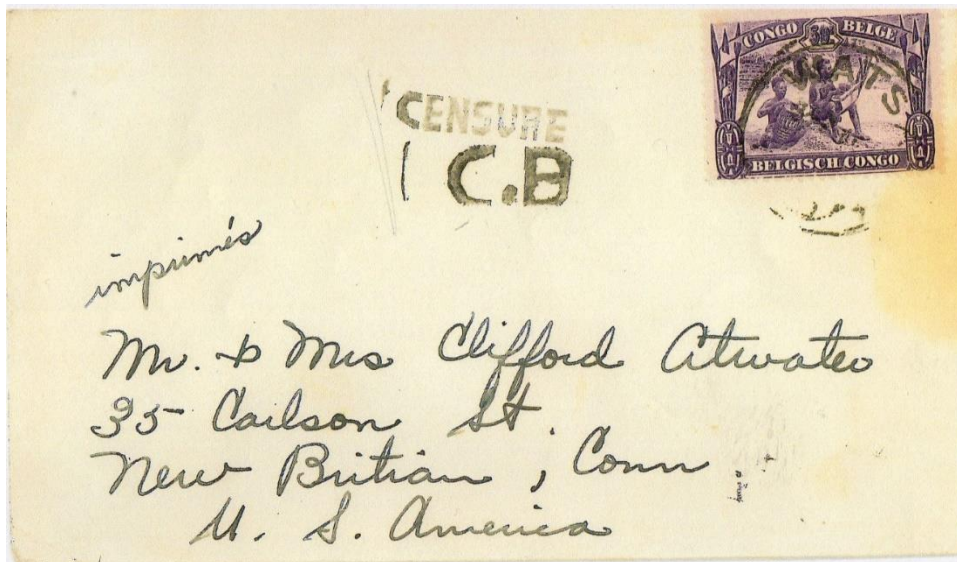
Or, we can suppose that this censor tape was applied in Albertville because stamps was cancelled in this town and the censor tape had the cancel of Albertville on it. But strange because Albertville had the “Aa” tape since March 1942.



(the Aa type is the usual censor tape type available in almost all censor offices).

Or, we can suppose that the letter was sent from another place of Albertville and cancelled in transit and so opened by an unapproved/unofficial censor office where no censor material was available.

Question 2:



Question 2:

Why does one Watsa cover have “CENSURE” cancel on the back while the other Watsa cover has a “CENSURE / CB” cancel on the front? Were these censor marks applied at the same time or separately by different censors?

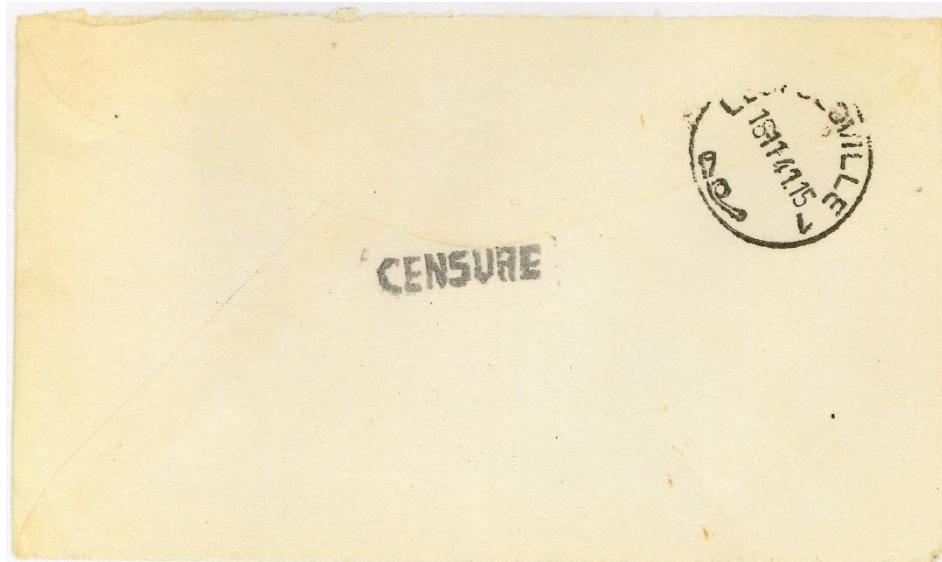
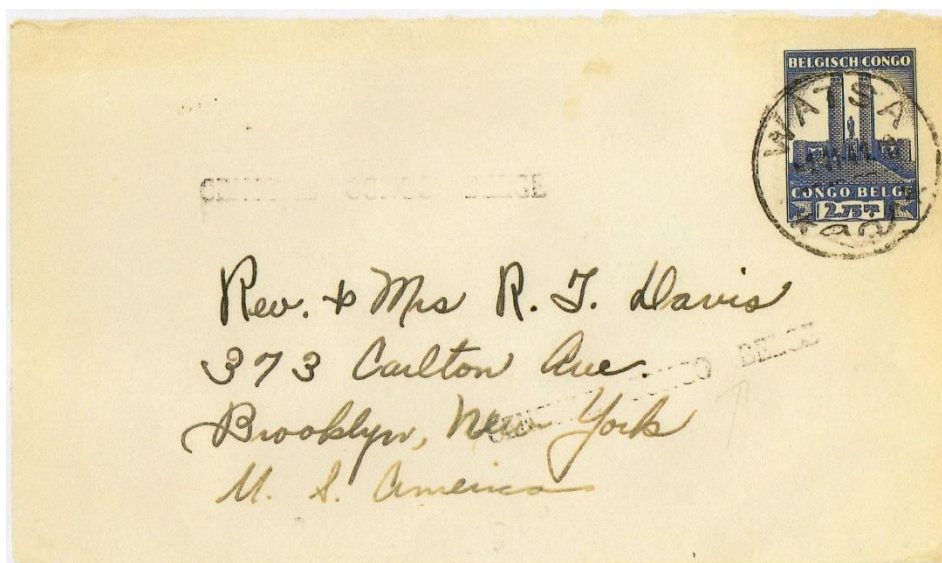
Réponse / Answer

By Thomas Lindekens

The “CENSURE / CB” cachet was applied in two part. See cover on the next page.

I have this same letter in my collection from the same sender and I saw a lot of cover from this sender.

The “CENSURE” and the “C.B.” were applied, for me, by the same censor man, maybe he forgot “CB” mark: or to earn more time or he lost it.



A lot of suppositions / deductions but not a real explanation - sorry



Censure tape type Aa “CENSURE CONGO BELGE” applied at Watsa on July 29th, 1941 + mark “CENSURE” type KA and mark “C.B.” type KB.

N’hésitez pas à nous envoyer vos questions ou pièces à commenter.

Don’t hesitate to send us your questions or items to describe.

Les Congolâtres

N'oubliez pas de lire la revue sœur du Congolâtres consacrée à la philatélie du Maghreb.
Don't forget to read the Congolâtres' sister magazine devoted to the philately of the Maghreb.

Disponible gratuitement sur/available free from: <http://www.philafrica.be/MAGHREBOPHILA/index.htm>

			
mars 2013	juin 2013	sept 2013	dec 2013
<u>numero #1</u>	<u>numero #2</u>	<u>numero #3</u>	<u>numero #4</u>

			
mars 2014	juin 2014	sept 2014	dec 2014
<u>numero #5</u>	<u>numero #6</u>	<u>numero #7</u>	<u>numero #8</u>

			
mars 2015	juin 2015	sept 2015	dec 2015
<u>numero #9</u>	<u>numero #10</u>	<u>numero #11</u>	<u>numero #12</u>

			
mars 2016	juin 2016	sept 2016	dec 2016
<u>numero #13</u>	<u>numero #14</u>	<u>numero #15</u>	<u>numero #16</u>